

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**HUITIÈME ANNÉE N°879 DU 19 SEPTEMBRE 2013**

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 152<sup>e</sup> numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 22 pages

Distribué à 15.100 personnes

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«Il ne saurait y avoir de victoire Politique possible sans victoire culturelle préalable ».

**Antoine Gramsci**

LES AUTORITÉS

COLONIALES

PRÉPARENT UN MAUVAIS

BUDGET

POUR LA GUADELOUPE

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

# SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX .**



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### L'ÉCHEC DES AUTORITÉS COLONIALES

Alors que la Guadeloupe est installée dans une situation économique et sociale difficile, illustrée notamment par une très faible production de richesse, un chômage de masse, un déficit commercial considérable, une inflation qui ne reflète pas l'état réel de l'économie et de nombreux dysfonctionnements sociaux, les autorités coloniales continuent d'agir comme si il n'y avait rien de grave. Alors que la cause du mal est principalement la faillite du modèle économique et social qu'elles appliquent depuis de nombreuses années, elles sont à la recherche d'un âge d'or qui n'a existé que dans la tête des conservateurs de l'ordre colonial. Les soit disant arbitrages rendus sur les aides aux entreprises des colonies, avec un panachage de défiscalisation maintenue et de crédit d'impôt, illustrent bien cette incapacité à doter notre pays des structures de création de richesse sans lesquelles il ne peut y avoir que de l'assistance. Les gesticulations et mensonges de LUREL et de son gouvernement ne pourront pas masquer le vide des propositions de la France coloniale. On attend d'un gouvernement, compte tenu de la gravité de la situation, une autre démarche pour galvaniser notre peuple que les autorités coloniales et leurs alliés guadeloupéens ont installé dans la peur. Au moment où se met en place la loi des finances pour 2014, il nous faut tout d'abord un diagnostic courageux de la situation et ensuite l'élaboration d'une vision accompagnée d'actions politiques responsables qui visent à faire de notre pays un acteur qui crée de la richesse et la distribue équitablement.

## **UN PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES CONTRE LA SOLIDARITÉ**

Trois semaines après avoir été dévoilée par le Premier ministre , la réforme des retraites vient de franchir une nouvelle étape: le projet de loi a été présenté ce mercredi 18 septembre en Conseil des ministres. Prochaine étape: le débat au Parlement, à partir du 7 octobre, avec le dépôt de nombreux amendements. La mesure centrale est l'allongement progressif de la durée de cotisation à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2035 pour pouvoir toucher une retraite complète. Elle concerne tout le monde: salariés du privé mais aussi du public, et non salariés. L'âge légal de départ, repoussé à 62 ans par la réforme Sarkozy de 2010, n'est pas remis en cause. Le gouvernement avait d'emblée refusé de le reculer davantage. L'allongement de la durée de cotisation n'apportant pas de recettes rapides pour résorber d'ici à 2020 le déficit du régime général (7,6 milliards), le projet prévoit une hausse des cotisations vieillesse patronales et salariales pour un gain de 4,4 milliards. Une première hausse de 0,15% est prévue pour 2014 puis 0,05% par an jusqu'en 2017. Cette hausse de cotisations sera toutefois "compensée" dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) par une baisse du même ordre des cotisations famille payées par les employeurs. Les retraités seront aussi mis à contribution par un report de six mois de la revalorisation annuelle des pensions du 1er avril au 1er octobre. Gain escompté: 1,4 milliard en 2020. Ce retard dans la revalorisation ne concernera pas le minimum vieillesse.

### **Voici ce que prévoit la réforme des retraites :**

#### **SYSTEME PAR REPARTITION**

**Les principes en sont réaffirmés dans l'article 1 du projet: "Tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité".**

#### **DURÉE DE COTISATION**

**Le projet de loi prévoit que la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein soit progressivement**

**allongée à partir de la génération 1958, d'un trimestre tous les trois ans, pour atteindre 43 ans (172 trimestres) en 2035, soit pour la génération 1973 et les suivantes. Gain escompté: 2,7 milliards... mais seulement en 2030. L'âge légal de départ reste fixé à 62 ans, de même que l'âge pour bénéficier du taux plein, quelle que soit la durée de cotisation, de 67 ans.**

## **COTISATIONS**

**La hausse des cotisations salariales et patronales, de +0,15 point en 2014 puis +0,05 point par an jusqu'en 2017, n'est pas inscrite dans le projet de loi mais le sera dans le Budget de la Sécu 2014 présenté le 26 septembre. Cette hausse doit rapporter 4,4 milliards en 2020, pour un déficit des régimes de base évalué à 7,6 milliards à cette date. Le gouvernement prévoit de compenser cette charge en 2014 pour les entreprises par un transfert de leurs cotisations famille.**

## **PENIBILITE**

**Un "compte personnel de prévention de la pénibilité" est créé. Tout salarié ayant été exposé à l'un des dix critères de pénibilité retenus (travail de nuit, températures extrêmes, bruit, etc.) dans sa carrière peut accumuler des points, avec un plafond de 100 points. Ces points lui permettent soit de suivre une formation pour se reconverter, soit de réduire son activité, soit de partir plus tôt à la retraite (au maximum deux ans avant l'âge légal de 62 ans). Le barème précis doit être fixé par décret, selon le projet de loi. Le compte, dont le coût est évalué à 800 millions d'euros en 2020 par Marisol Touraine, sera financé par des cotisations des entreprises et par "toute autre recette autorisée par la loi et les règlements".**

## **REVALORISATION DES PENSIONS**

**Pour tous -retraités du privé, de la Fonction publique ou des régimes spéciaux-, les pensions seront désormais**

**revalorisées au 1er octobre et non au 1er avril comme c'était le cas jusqu'à présent. Cette disposition ne concerne pas les bénéficiaires du minimum vieillesse.**

## **MAJORATIONS**

**Les majorations de 10% des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants seront désormais soumises à l'impôt. Avec le report de la revalorisation des pensions, cette mesure doit rapporter 2,7 milliards en 2020.**

## **TEMPS PARTIEL**

**Il faudra désormais cotiser l'équivalent de 150 heures de Smic pour valider un trimestre, contre 200 heures auparavant, ce qui permet de favoriser les salariés ayant eu des faibles rémunérations et des temps partiels, souvent des femmes.**

## **JEUNES**

**Les périodes d'apprentissage seront désormais prises en compte lors du départ à la retraite. Les jeunes entrants dans la vie active auront la possibilité d'acheter 12 trimestres correspondant à leurs années d'étude, dont 4 à un tarif préférentiel: une aide de 1.000 euros par trimestre racheté sera versée, sachant que le coût d'un trimestre varie en fonction de l'âge et du revenu, entre 1.055 et plus de 6.000 euros.**

## **AGRICULTEURS**

**Mise en place d'ici à 2017 d'une garantie de pension équivalente à 75% du Smic pour les exploitants agricoles.**

## **PILOTAGE**

**Création d'un comité de surveillance des retraites composé de cinq membres désignés pour 5 ans. Il doit rendre chaque**

**année mi-juillet un rapport au gouvernement et au Parlement contenant des recommandations.**

## **INFORMATION**

**Simplification de l'accès des assurés à l'information sur leurs droits avec un service en ligne donnant accès à tout moment à un relevé actualisé.**

**Les réactions en Guadeloupe :**

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE et LA CTU critiquent ce projet de loi qui est contraire aux principes de solidarité et d'efficacité et appellent les guadeloupéens à se mobiliser pour le changer .**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE**

### **PRIX EN AOÛT : 0,4%**

Selon l'INSEE, au mois d'août 2013, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe augmente de 0,4 %. Cette évolution résulte du renchérissement des prix de l'énergie et des services compensé par la baisse des prix de l'alimentation. Le glissement sur un an (août 2013 par rapport à août 2012) est de + 1,0 % seulement. L'inflation est à son niveau le plus bas depuis 2009 où la crise avait été accompagnée d'une baisse du niveau général des prix. L'indice des prix de l'alimentation baisse de 0,4 % sous l'effet du fléchissement des prix des produits frais (- 2,4 %). Hors produits frais, les prix de l'alimentation sont stables. L'indice des prix du tabac croît de 1,5 % conséquence du relèvement des prix des cigarettes. L'indice des prix des produits manufacturés est quasi-stable (- 0,1 %). Les prix de l'habillement et chaussures reculent de 0,9 % comme le mois dernier ; ceux des produits de santé baissent légèrement (- 0,1 %). Les prix des « autres produits manufacturés » évoluent peu (+ 0,1 %). Les prix de l'énergie renchérissement (+ 2,6 %) sous l'influence de la hausse des prix des produits pétroliers (+ 2,5 %) et des tarifs de l'électricité (+ 3,1 %). Le super sans plomb et le gazole augmentent respectivement de 2,6 % et 2,2 %. La bouteille de gaz passe de 19,96 euros à 20,60

euros. L'indice des prix des services progresse de 0,6 %. Le poste « transports et communications » croît (+ 3,8 %) en raison du renchérissement des tarifs aériens (+ 9,4 %). A l'inverse, les postes « services de santé » et « autres services » diminuent respectivement de 1,1 % et 0,1 %.

## **10% DE FOYERS SUPPLÉMENTAIRES ASSUJETTIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Entre 1,2 et 1,6 million de foyers supplémentaires français vont payer l'impôt sur le revenu en 2013, soit une augmentation de 10 %. Les députés sont en possession de deux estimations : une basse qui table sur 1,2 million de nouveaux foyers assujettis et une fourchette haute qui prévoit 1,6 million de nouveaux contributeurs. L'an passé, 940.000 nouveaux foyers s'étaient acquittés de l'impôt sur le revenu. Les classes populaires seraient touchées en priorité avec un effet en cascade "dévastateur" : "Lorsqu'un foyer bascule dans l'impôt sur le revenu du fait d'une augmentation de son revenu fiscal de référence, il devient éligible à une douzaine de nouvelles taxes" (redevance audiovisuelle, taxe d'habitation...). **En Guadeloupe ou il y a 64 000 foyers fiscaux c'est approximativement 4000 foyers fiscaux supplémentaires qui seront touchés .**

## **LA COUR DES COMPTES ÉTRILLE LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

La Cour des comptes épingle dans un rapport préliminaire la gestion des collectivités et plus particulièrement leurs dépenses de fonctionnement, alors que leur dette atteint fin 2012 "9,5%" de l'ensemble de la dette publique. Dans ce pré-rapport - le document final doit être rendu public mi-octobre - la Cour pointe du doigt les dépenses de personnels, les élus ne s'étant pas dotés d'outils de maîtrise. Elle dénonce une mauvaise gestion des risques (impayés, emprunts toxiques etc...). Selon ce rapport, la Cour chiffre à 3,1 milliards d'euros le déficit des administrations locales en 2012, soit deux fois plus qu'en 2011. Cette dégradation est imputable, selon les magistrats, à une progression des dépenses de 3,1%, supérieure à celle des recettes (+2,4%). La dette est en augmentation de 4,2% à 173 milliards fin 2012 et représente



désormais 9,5% de l'ensemble de la dette publique. La Cour des comptes préconise de poursuivre la diminution des dotations budgétaires. Il est doré et déjà prévu une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 et à nouveau en 2015. Mais, pour les magistrats il faut aller plus loin. Ils relèvent que tout en baissant les dotations, le gouvernement a permis aux départements d'augmenter les droits de mutation (ce qui pourrait leur permettre d'engranger plus de 1 milliard d'euros) et va débloquer des fonds pour les aider. Ils reprochent en outre la répartition des économies sur les dotations qui s'est faite au prorata du poids de chacun (communes départements, régions, intercommunalités), sans tenir compte du fait que les départements croulent sous les dépenses sociales. Pour la Cour, "le bloc communal aurait dû faire plus d'efforts", et il aurait été nécessaire de renforcer la péréquation entre communes riches et pauvres. Ils estiment en conséquence que l'effort doit reposer davantage sur le bloc communal et qu'il faut l'accompagner d'engagements réciproques sur la maîtrise des dépenses locales. Ils suggèrent aussi de réaffecter aux départements et aux régions des ressources fiscales bénéficiant aujourd'hui aux communes. L'ensemble serait concrétisé dans un pacte de gouvernance des finances locales.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



## AFFAIRES MONDIALES

### SOCIÉTÉ MONDIALE

### LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST 2015 PRINCIPAL ENJEU DE LA 68<sup>e</sup> SESSION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À l'ouverture de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, son Président, John Ashe, a présenté mardi les priorités de son mandat, qui sera dominé par l'élaboration du programme de développement de l'après-

2015. « Ensemble, nous pouvons faire de cette année un tournant décisif dans l'histoire de l'Organisation, en formulant l'agenda novateur et déterminant d'un développement qui à la fois protège notre planète et garantit l'équité, la justice et la prospérité au monde entier ». Il reste en effet 835 jours avant la date-butoir de 2015 pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que la communauté internationale s'était fixés lors du Sommet de 2000 pour en finir avec la pauvreté. Si des progrès indiscutables ont été accomplis au cours des 13 dernières années, beaucoup reste à faire et des négociations intergouvernementales sont en cours pour déterminer les priorités du programme appelé à prendre le relais des OMD. Afin de « préparer le terrain », thème officiel de cette session, M. Ashe a annoncé la tenue par l'Assemblée de trois manifestations de haut niveau en guise de contributions au prochain programme de développement. La première sera consacrée aux rôles que peuvent jouer femmes, jeunes et société civile; la seconde, aux relations entre droits de l'homme et état de droit ; la dernière, aux coopérations Sud-Sud et triangulaire et aux technologies de l'information et de la communication. Pas moins de trois débats thématiques sont également prévus pour alimenter la réflexion en faveur de ce programme, a poursuivi le Président. Ils porteront respectivement sur le rôle des partenariats dans le programme de développement post-2015, sur la manière de créer des sociétés stables et pacifiques dans le cadre de ce programme et sur la place de l'eau, de l'assainissement et des énergies durables. Présent également lors de cette séance inaugurale, le Secrétaire général Ban Ki-moon a lui aussi mis l'accent sur les efforts à déployer pour réaliser à temps les OMD et se doter d'un programme qui donne à la communauté internationale les moyens de relever défis actuels et à venir. « Le sentiment d'attente est clair. Nous

sommes à la veille d'un travail très important », a plaidé M. Ban, comme il l'avait fait ce matin en conférence de presse. Les États membres, a estimé le chef de l'ONU, devront se pencher non seulement sur la crise syrienne, mais aussi sur la situation en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs, ainsi que sur le processus de paix au Moyen-Orient. Soutenir la transition au Yémen et au Myanmar et stabiliser le Mali figureront également en bonne place dans les discussions, a assuré le chef de l'ONU. L'Assemblée a par ailleurs prévu des manifestations de haut niveau sur les thèmes des personnes handicapées et des migrations. « Je me réjouis de la détermination inébranlable de l'Ambassadeur Ashe en faveur de ce travail. C'est précisément ce dont nous avons besoin en ce moment crucial », a ajouté M. Ban. « Nous devons tous œuvrer ensemble au succès de cet ordre du jour. » A l'issue de cette séance inaugurale, le Secrétaire général a présenté aux Etats membres les conclusions du rapport de l'équipe d'experts de l'ONU sur l'utilisation confirmée d'armes chimiques en Syrie le 21 août dernier, comme il l'avait fait hier aux membres du Conseil de sécurité.

## **LA FED VA CONTINUER À INJECTER DE LA MONNAIE DANS L'ÉCONOMIE**

La Réserve fédérale américaine (Fed) a annoncé mercredi qu'elle allait garder son rythme d'achats de titres inchangé pour le moment afin de stimuler l'économie. La Fed a indiqué que l'économie américaine était en expansion à un "rythme modéré", mais elle a décidé d'attendre d'avoir plus de preuves que la reprise sera durable avant d'ajuster le rythme actuel de 85 milliards de dollars d'achats de titres par mois. "Les taux hypothécaires ont continué de croître et la politique fiscale bride la croissance économique," a précisé la Fed dans une déclaration après une réunion de

deux jours sur la politique monétaire, prévenant que "le durcissement des conditions financières observé ces derniers mois, s'il se poursuivait, pourrait ralentir le rythme de l'amélioration de l'économie et du marché de l'emploi." La Fed achète à l'heure actuelle 45 milliards de dollars de bons du Trésor par mois et 40 milliards de dollars de titres adossés à des crédits hypothécaires.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBE**

### **HAÏTI : DÉSIGNATION PAR L'ONU D'UN EXPERT DES DROITS DE L'HOMME**

Le nouveau expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallón, a annoncé jeudi qu'il se rendra en Haïti du 23 septembre au 1er octobre afin d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays. « Lors de cette première visite, j'aurais l'occasion de vérifier la réalité que vivent Haïtiennes et Haïtiens aussi bien à Port-au-Prince qu'en dehors de la capitale et pour cela je me déplacerai dans au moins un des autres départements », a indiqué M. Gallón. « Je tiens aussi à faire la connaissance des autorités haïtiennes ainsi que de la communauté internationale et de la société civile », a-t-il ajouté. M. Gallón a été nommé en juin 2013 à ce poste par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Au cours de sa mission, il rencontrera des responsables gouvernementaux, des représentants du corps diplomatique, des membres de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et des agences onusiennes, des militants des droits de l'homme et des représentants des organisations de la société civile. Gallón donnera une conférence de presse le 1er octobre au terme de sa mission pour présenter ses observations préliminaires, avant de faire rapport au Conseil des droits de l'homme en mars 2014.

### **LE MEXIQUE DUREMENT TOUCHÉ**

Les tempêtes, qui se succèdent au Mexique à partir des façades Pacifique et Atlantique depuis cinq jours, ont déjà fait plus de 150 morts et disparus, selon un nouveau bilan provisoire de la

Protection civile diffusé jeudi. «À l'heure actuelle nous comptabilisons 97 décès» sur les côtes orientale et occidentale du pays, a déclaré Luis Felipe Puente, coordinateur national de la protection civile sur la chaîne de télévision Foro TV. Par ailleurs, 58 personnes sont portées disparues après un glissement de terrain survenu lundi dans le sud du pays. Jeudi matin, la dépression tropicale Manuel a de nouveau touché la côte nord-ouest du Mexique, à hauteur de l'Etat du Sinaloa, comme ouragan de catégorie 1 (sur une échelle de 5), avant de se dégrader en tempête tropicale, selon le Centre national des ouragan (CNH) américain. Selon le CNH, Manuel devrait maintenant provoquer des «pluies torrentielles dans le centre ouest du Mexique». Le gouvernement du Sinaloa avait ordonné la fermeture des écoles et l'évacuation du village de pêcheurs de Yameto, avant l'arrivée de l'ouragan. Alors qu'il n'était encore qu'une tempête tropicale, Manuel avait déjà touché le sud-ouest du Mexique dimanche, simultanément avec la tempête Ingrid sur la côte est du pays, provoquant des pluies torrentielles, des glissements de terrain et des inondations dans une grande partie du pays. Dans la localité de La Pintada (État de Guerrero), au sud du Mexique, où le président mexicain Enrique Peña Nieto a annoncé la disparition de 58 personnes dans un gigantesque glissement de terrain intervenu lundi soir, les secours ne sont pas encore en mesure d'arriver sur place. «Il n'y a même pas la possibilité de commencer les travaux de secours à La Pintada», a déclaré jeudi le ministre de l'Intérieur, Miguel Angel Osorio Chong. Dans ce petit village de quelque 400 habitants, «il continue de pleuvoir et si nous intervenons, il y a le risque d'effondrement de la moitié de la colline», a-t-il dit sur la radio MVS. Ediberto Tabarez, maire d'Atoyac de Alvarez, la municipalité dont dépend la communauté de La Pintada, a dit à l'AFP qu'au moins 15 corps avaient été trouvés après la destruction de plus de 20 habitations. Mais le gouvernement n'a pas pu confirmer pour l'instant et a déclaré qu'il ne disposait que de témoignages faisant état de cinq morts retirés des lieux. Des survivants rapatriés mercredi par hélicoptère vers Acapulco ont raconté qu'un bruit comparable à celui d'une bombe avait précédé l'énorme avalanche de boue qui a enterré des maisons, l'église et l'école de cette petite communauté pauvre des montagnes, dédiée à la culture du café.

## **SYRIE**

### **POUR MOSCOU, LES REBELLES SONT RESPONSABLES DE L'ATTAQUE CHIMIQUE DU 21 SEPTEMBRE**

La Russie a reçu des "preuves supplémentaires" venant de Syrie et montrant que les rebelles se sont servis d'armes chimiques dans la capitale syrienne Damas, a annoncé mercredi le ministre adjoint des Affaires étrangères russe en visite Sergueï Riabkov. "Nous avons été déçus car les inspecteurs (des armes chimiques de l'ONU) n'ont pas accordé tellement d'attention aux preuves syriennes", a dit M. Riabkov lors d'une conférence de presse à l'ambassade de Russie à Damas. "Les preuves syriennes sont extrêmement importantes et claires... et les experts russes les examineront minutieusement", a-t-il ajouté. Les inspecteurs de l'ONU ont fait paraître un rapport indiquant que des armes chimiques ont été utilisées à Al-Ghouta dans la banlieue de Damas "sur une échelle relativement large ayant provoqué de nombreuses victimes, particulièrement parmi les civils et comprenant de nombreux enfants". Le rapport n'indiquait pas qui étaient les utilisateurs de ces armes chimiques mais les pays occidentaux ont accusé le gouvernement syrien d'avoir lancé l'attaque. "Nous sommes très intéressés par ce qui est en train de se passer en Syrie", a souligné M. Riabkov. Il a par ailleurs fait remarquer que les relations syro-russes étaient "stables et solides et ne pouvaient être troublées par aucun vent ni orage". Une délégation russe est arrivée en Syrie mardi pour discuter avec des responsables syriens du récent accord entre la Russie et les États-Unis visant au règlement de la crise liée à l'attaque chimique dans le pays arabe. La Russie a proposé l'initiative de mettre l'arsenal chimique syrien sous contrôle international afin d'éviter une possible attaque militaires des États-Unis sur accusations d'usage d'armes chimiques par l'armée syrienne contre des civils dans la campagne de Damas le 21 août. La proposition de dernière minute de Moscou a été appréciée par Damas qui a déclaré consentir à l'abandon de son arsenal chimique.

## **EGYPTE**

### **L'ARMÉE TRAQUE LES FRÈRES MUSULMANS**

La campagne de l'armée visant les partisans du Président déchu, Mohamed Morsi, s'intensifie. Et pour cause, dans la région du Caire, deux événements se sont produits ce jeudi. L'armée a attaqué des islamistes dans le village de Kerdassa, près du Caire et les forces de sécurité ont trouvé deux bombes artisanales sur les rails, dans le sud de la capitale. Ce qui a eu pour conséquence d'interrompre le métro du Caire. A l'aube ce jeudi, le village de Kerdassa a été la cible d'attaques de l'armée à l'encontre d'activistes islamistes. Le village de Kerdassa n'a pas été choisi au hasard par l'armée. En effet, le 14 août dernier, plus d'une dizaine de policiers avaient été tués dans un commissariat. L'objectif de l'intervention de ce jeudi était d'arrêter « 140 personnes recherchées » et de retrouver les auteurs de ce « massacre », a indiqué un responsable de la sécurité. Il a rapporté des échanges de tirs « nourris entre les forces de sécurité et les terroristes » qui se sont soldés par la mort du général Nabil Farrah, chef adjoint de la police de la province de Guizeh, dont dépend Kerdassa. Trois heures après le début de l'assaut, l'opération se poursuivait, selon un porte-parole du ministère de l'Intérieur. Jeudi matin également, le trafic du métro du Caire a été interrompu une heure environ après que les forces de sécurité eurent assuré avoir découvert deux bombes artisanales sur les rails, dans le sud de la capitale. Des experts ont aussitôt été déployés afin d'inspecter l'ensemble du réseau ferré, selon un responsable de la police. Selon le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Hani Abdel Latif, quatorze suspects ont été capturés et « nous n'arrêterons pas tant que nous n'aurons pas nettoyé le village de tous les terroristes et criminels », a-t-il déclaré. Selon lui, les forces spéciales de l'armée sont engagées « dans des combats directs » avec des militants islamistes. Déjà ce lundi, l'armée avait repris le contrôle de la ville de Delga, tenue depuis un mois par des pro-Morsi que les autorités accusaient d'avoir brûlé des églises. « Delga et Kerdassa figurent parmi les conséquences les plus néfastes du régime des Frères musulmans », a commenté M. Latif. Depuis la destitution de Mohamed Morsi, le 3 juillet dernier, des centaines d'activistes des Frères musulmans ont été tués et plus de 2 000 d'entre eux arrêtés. Ils sont accusés d'incitation au meurtre de manifestants, lorsqu'ils étaient au pouvoir .

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

L'effet de surprise joue à plein ce jeudi matin en Asie, galvanisant les marchés après la décision de la Fed de ne pas réduire ses injections mensuelles de liquidités... A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei gagne 1,3% en séance, tandis que Hong Kong avance de 1,6%, la Bourse de Djakarta flambe de 4,4%, Bangkok et Manille bondissent de plus de 3%. De son côté, Bombay (indice BSE Sensex) prend 2,8% et Sydney progresse de 1%. A noter que les marchés de Hong Kong, Taiwan et Séoul sont fermés pour un jour férié. Sur les marchés obligataires, les cours remontent vivement et les taux (qui évoluent de façon inversement proportionnelle) se détendent, après les tensions observées ces derniers mois dans la crainte de la fin de l'argent facile distribué par la Réserve fédérale américaine aux marchés financiers. Plusieurs monnaies de la région, qui avaient aussi souffert des perspectives de retrait de "QE3", remontent vivement, à commencer par le baht thaïlandais (+2%), les roupies indienne (+2,5%) et indonésienne, le ringgit malaisien (+2,2%) et le peso philippin. D'une façon générale, la décision de la Fed a nettement affaibli le dollar, qui a franchi ce matin la barre de 1,35\$/E face à l'euro, à 1,3530\$/E (+1,4% depuis mercredi soir pour l'euro).

## ÉTATS UNIS

Wall Street a clôturé en ordre dispersé ce jeudi soir, après les sommets de la veille consécutifs à la décision de la Fed. La cote américaine avait terminé mercredi soir sur ses meilleurs niveaux historiques. La Banque centrale américaine a décidé de maintenir en l'état ses rachats d'actifs de 85 Mds\$ mensuels, en attendant plus de preuves d'une reprise économique. Les opérateurs ont par ailleurs pris connaissance aujourd'hui de plusieurs indicateurs économiques solides outre-Atlantique... Le DJIA a fini en baisse de 0,26% à 15.636 pts, le Nasdaq a gagné 0,15% à 3.789 pts, et le



S&P500 a perdu 0,18% à 1.722 pts. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont augmenté à 309.000 pour la semaine close le 14 septembre, contre 294.000 une semaine avant. Le consensus tablait sur 341.000 nouvelles demandes. Le déficit américain des comptes courants pour le second trimestre 2013 est ressorti à pratiquement 99 milliards de dollars, contre un consensus de place de 97 Mds\$ environ et un niveau de 105 Mds\$ rapporté pour le premier trimestre.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en hausse jeudi, au lendemain de l'annonce inattendue du maintien en l'état des rachats d'actifs de la Réserve fédérale des Etats-Unis, tandis que Wall Street fait une pause après avoir achevé la séance de la veille à des niveaux sans précédent. La décision de la Fed a surpris des marchés qui s'attendaient à une réduction, même modeste, des rachats d'actifs de la banque centrale. Son président, Ben Bernanke n'a de plus pas voulu s'engager à diminuer les achats dans le courant de l'année, comme il l'avait laissé entendre précédemment. À Paris, le CAC 40 .FCHI a terminé en hausse de 0,85% (+ 35,64 points) à 4.206,04 points. Le Footsie britannique a gagné 1,01%, le Dax allemand a pris 0,67%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a avancé de 0,94% et que le FTSEurofirst 300 a progressé de 0,49% pour atteindre son plus haut niveau en cinq ans à 1.264,64 points. Les valeurs de l'immobilier enregistrent la plus forte hausse sectorielle, avec une progression de 2,22% de leur indice, car la décision de la Fed rassure les investisseurs sur un secteur affecté ces derniers mois par les craintes d'un relèvement des taux d'intérêt et d'une politique moins accommodante de la banque centrale américaine.

## **CHANGE**

L'euro se stabilisait face au dollar jeudi, la monnaie américaine étant revigorée par de bons indicateurs économiques après avoir été durement pénalisée par la décision surprise de la Réserve fédérale américaine (Fed) de maintenir sa politique monétaire ultra-accommodante. Vers 16H00 GMT (12H00 en Guadeloupe), l'euro valait 1,3523 dollar, après avoir atteint un plus haut depuis début

février (1,3569 dollar), contre 1,3516 dollar mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne montait face à la devise japonaise à 134,37 yens, après avoir touché un plus haut depuis mi-novembre 2009 (134,95 yens), contre 132,55 yens mercredi. Le dollar aussi montait face à la devise nippone à 99,34 yens, contre 98,06 yens mercredi - après être tombé mercredi à un plus bas depuis fin août (97,76 yens). La monnaie américaine se reprenait quelque peu jeudi après la publication d'une série de bons indicateurs économiques aux Etats-Unis. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro à 84,29 pence pour un euro ainsi que face au dollar à 1,6043 dollar pour une livre. La monnaie britannique a atteint mercredi des plus hauts face à l'euro et au dollar depuis mi-janvier, à respectivement 83,52 pence et 1,6163 dollar. La devise helvétique montait légèrement face à l'euro, à 1,2326 franc suisse pour un euro et se stabilisait face au dollar, à 0,9114 franc suisse pour un dollar (après avoir atteint un plus haut depuis début février face à la monnaie américaine à 0,9090 franc suisse). L'or a terminé à 1.365,50 dollars l'once au fixing du soir, après avoir atteint vers 07H00 GMT son plus haut en une semaine (1.375,81 dollars), contre 1.301 dollars mercredi soir. La devise chinoise a terminé à 6,1212 yuans pour un dollar, contre 6,1210 la veille.

### **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole se repliaient jeudi en fin d'échanges européens, sous le coup de prises de bénéfices, de l'accélération de la production libyenne et des gestes d'ouverture de l'Iran. Vers 16H20 GMT (18H20 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 109,01 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,59 dollar par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en octobre perdait 1,04 dollar, à 107,03 dollars. Après avoir fortement grimpé mercredi, à la suite de la décision surprise de la Réserve fédérale américaine (Fed) de maintenir en l'état sa politique monétaire ultra-accommodante, les prix du brut souffraient de prises de bénéfices et de la reprise du dollar jeudi en fin d'échanges européens.

### **DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION**



## **MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT**

### **MAINTENIR LES CAPACITÉS DE SON PERSONNEL EST UNE OBLIGATION PERMANENTE**

Une fois son collaborateur engagé, l'employeur doit s'assurer de son adaptation à son poste de travail. Il s'agit de contribuer au maintien de ses capacités à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Aussi, chaque employeur doit s'engager via des actions concrètes pour satisfaire à l'obligation d'adaptation de son personnel et chaque salarié est en droit de bénéficier du plan de formation de l'entreprise. Quid : l'adaptation d'un salarié à son emploi doit-elle s'entendre du poste sur lequel un salarié a été recruté ? L'employeur peut-il répondre à son devoir d'adaptation en se cantonnant à une vision à court terme de la cartographie des métiers de son entreprise ? Dans cette affaire, un ouvrier avait été affecté, sans compétence ni expérience, à un poste d'opérateur de lignes auquel l'avait formé son entreprise. Seize ans se sont écoulés sans que le salarié ne bénéficie d'une autre formation. À la suite de son licenciement pour motif économique, celui-ci a réclamé à son employeur une indemnité pour manquement à son obligation de formation. L'employeur arguait du fait que le poste de travail en cause n'avait pas rencontré d'évolution particulière. Dès lors, il n'y avait pas eu lieu, selon lui, de dispenser au salarié une formation d'adaptation. De plus, l'industrie mécanique s'avérait être un secteur où le salarié pouvait rencontrer des postes similaires sur lesquels il détenait des savoir-faire transférables. L'employeur précisait que l'intéressé aurait pu demander un CIF ou d'un DIF et qu'aucune demande à ce jour n'avait été formulée. La Cour de Cassation ne suit pas ce raisonnement et donne tort à l'employeur, en estimant qu'en seize ans l'acquisition de nouvelles compétences auraient dû être envisagée. Elle fonde sa décision sur la question de l'employabilité future du salarié qui implique d'adapter les aptitudes au-delà même du périmètre du poste occupé. Permettre à chaque

employé de suivre les formations nécessaires au maintien de son employabilité est un devoir de l'employeur, indépendamment des souhaits exprimés ou non par son personnel. L'employeur ne peut se décharger de son obligation sous prétexte que ses salariés ne se sont pas manifestés par une demande de CIF ou de DIF. Cette jurisprudence vient « couronner » l'obligation d'adaptation afin que tout employeur se montre vigilant sur les formations à dispenser pour suivre les évolutions des métiers dans son entreprise et en dehors. Proposer à ses équipes les formations qui les prépareront aux qualifications attendues sur le marché du travail, dès aujourd'hui et demain, constitue plus qu'une obligation, c'est fondamental...

**Sources : Cass. soc., 5 juin 2013, n° 11-21.255, P+B ; (C. trav., art. L. 6321-1).**

## **CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION DES BUDGETS ET DES DÉCISIONS FISCALES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN DROIT FRANÇAIS**

Dans une question du 13 novembre 2012, la députée Marie-Jo Zimmermann demande au ministre de l'Intérieur quelles sont les conséquences de l'annulation des budgets ou des délibérations fiscales des collectivités locales par le juge administratif. Le 20 août 2013, le ministre lui répond que quelle que soit la date à laquelle elle intervient, l'annulation des budgets ou des délibérations fiscales des collectivités locales par le juge administratif a pour effet que ces diverses décisions sont réputées n'être jamais intervenues. Les actes ainsi annulés doivent donc faire l'objet d'une régularisation rétroactive par l'autorité compétente, dès lors qu'elle s'avère nécessaire. En revanche, l'adoption d'un nouveau budget supplémentaire ne s'impose à titre rétroactif que s'il est indispensable notamment pour assurer l'équilibre budgétaire de la collectivité ou justifier des dépenses elles-mêmes obligatoires. L'annulation du budget primitif par le juge administratif place la commune dans la situation prévue par l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, si le conseil municipal à partir de la notification de l'annulation de la décision budgétaire est à nouveau compétent pour délibérer sur ces mêmes questions, il cesse de l'être dès que le préfet a saisi la chambre régionale. Même dans le cas où celle-ci se reconnaît incompétente, le préfet règle

le budget de la commune et le rend exécutoire. Les principes seront les mêmes dans le cas de l'annulation par le juge administratif de l'arrêté du préfet réglant le budget de la commune. C'est au préfet qu'il appartient de le régler à nouveau, dans le respect de la chose jugée. Enfin, pour ce qui est du budget supplémentaire ou du compte administratif, le conseil municipal, dès la notification de leur annulation, doit à nouveau en délibérer.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

### OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

## **DEMANDE**

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

## **PRIX**

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN juillet 2013 : 67 770 ( +3,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**